

6



Transports Coutant  
15 rue Jean Perrin  
37170 Chambray les Tours

Saint Pierre des Corps le 11 avril 2022

Objet : Enquête publique Villedieu-sur-Indre

Messieurs les Transporteurs,

Nous avons signé ensemble en mairie de Villedieu-sur-Indre, le 15 juin 2021, une charte de bonne conduite qui a été établie suite aux plaintes des habitants de la commune concernant le transport des matériaux issus de la carrière que nous exploitons au lieu-dit *Bois du Prieuré*. Pour rappel, cette charte constitue un engagement entre la mairie de Villedieu-sur-Indre, l'entreprise Lavaux, et vous-mêmes, destiné à favoriser la réduction des impacts imputables au transport de matériaux de carrière.

L'enquête publique concernant le projet renouvellement et d'extension de la carrière du *Bois du Prieuré* vient de s'achever.

Plusieurs remarques récurrentes ont été enregistrées par le commissaire enquêteur :

- Dépôt/débordement de matériaux sur la chaussée
- Dégradation de la voirie publique
- Arrivée des camions beaucoup trop matinale (5 h 30/6 h), bien avant l'ouverture de la carrière à 7 H
- Bruit, vibrations engendrées par la circulation trop rapide
- Non-respect du stop en arrivant sur l'avenue Léon Blum
- Bennes mal fermées, mal bâchées ou non bâchées
- Dépassement systématique de la vitesse autorisée dans le bourg de Villedieu sur Indre

L'ensemble de ces comportements est inacceptable par rapport au code de la route, aux engagements pris lors de la signature de la charte de bonne conduite et tout simplement vis-à-vis de la sécurité et du bien-être de tous.

Nous vous remercions de tenir compte de ces observations. Dans le cas contraire, nous serions contraints d'exclure définitivement les chauffeurs qui ne respectent pas les consignes.

Certains de votre compréhension et réactivité, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Transporteurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Régis  
Directeur Commercial

Saint Pierre des Corps le 11 avril 2022

Objet : Enquête publique Villedieu-sur-Indre

Messieurs les Transporteurs,

Nous avons signé ensemble en mairie de Villedieu-sur-Indre, le 15 juin 2021, une charte de bonne conduite qui a été établie suite aux plaintes des habitants de la commune concernant le transport des matériaux issus de la carrière que nous exploitons au lieu-dit *Bois du Prieuré*. Pour rappel, cette charte constitue un engagement entre la mairie de Villedieu-sur-Indre, l'entreprise Lavaux, et vous-mêmes, destiné à favoriser la réduction des impacts imputables au transport de matériaux de carrière.

L'enquête publique concernant le projet renouvellement et d'extension de la carrière du *Bois du Prieuré* vient de s'achever.

Plusieurs remarques récurrentes ont été enregistrées par le commissaire enquêteur :

- Dépôt/débordement de matériaux sur la chaussée
- Dégradation de la voirie publique
- Arrivée des camions beaucoup trop matinale (5 h 30/6 h), bien avant l'ouverture de la carrière à 7 H
- Bruit, vibrations engendrées par la circulation trop rapide
- Non-respect du stop en arrivant sur l'avenue Léon Blum
- Bennes mal fermées, mal bâchées ou non bâchées
- Dépassement systématique de la vitesse autorisée dans le bourg de Villedieu sur Indre

L'ensemble de ces comportements est inacceptable par rapport au code de la route, aux engagements pris lors de la signature de la charte de bonne conduite et tout simplement vis-à-vis de la sécurité et du bien-être de tous.

Nous vous remercions de tenir compte de ces observations. Dans le cas contraire, nous serions contraints d'exclure définitivement les chauffeurs qui ne respectent pas les consignes.

Certains de votre compréhension et réactivité, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Transporteurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Régis  
Directeur Commercial



Saint Pierre des Corps le 11 avril 2022

Objet : Enquête publique Villedieu-sur-Indre

Messieurs les Transporteurs,

Nous avons signé ensemble en mairie de Villedieu-sur-Indre, le 15 juin 2021, une charte de bonne conduite qui a été établie suite aux plaintes des habitants de la commune concernant le transport des matériaux issus de la carrière que nous exploitons au lieu-dit *Bois du Prieuré*. Pour rappel, cette charte constitue un engagement entre la mairie de Villedieu-sur-Indre, l'entreprise Lavaux, et vous-mêmes, destiné à favoriser la réduction des impacts imputables au transport de matériaux de carrière.

L'enquête publique concernant le projet renouvellement et d'extension de la carrière du *Bois du Prieuré* vient de s'achever.

Plusieurs remarques récurrentes ont été enregistrées par le commissaire enquêteur :

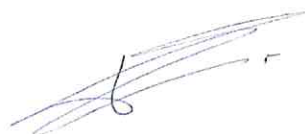
- Dépôt/débordement de matériaux sur la chaussée
- Dégradation de la voirie publique
- Arrivée des camions beaucoup trop matinale (5 h 30/6 h), bien avant l'ouverture de la carrière à 7 H
- Bruit, vibrations engendrées par la circulation trop rapide
- Non-respect du stop en arrivant sur l'avenue Léon Blum
- Bennes mal fermées, mal bâchées ou non bâchées
- Dépassement systématique de la vitesse autorisée dans le bourg de Villedieu sur Indre

L'ensemble de ces comportements est inacceptable par rapport au code de la route, aux engagements pris lors de la signature de la charte de bonne conduite et tout simplement vis-à-vis de la sécurité et du bien-être de tous.

Nous vous remercions de tenir compte de ces observations. Dans le cas contraire, nous serions contraints d'exclure définitivement les chauffeurs qui ne respectent pas les consignes.

Certains de votre compréhension et réactivité, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Transporteurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Régis  
Directeur Commercial



Saint Pierre des Corps le 11 avril 2022

Objet : Enquête publique Villedieu-sur-Indre

Messieurs les Transporteurs,

Nous avons signé ensemble en mairie de Villedieu-sur-Indre, le 15 juin 2021, une charte de bonne conduite qui a été établie suite aux plaintes des habitants de la commune concernant le transport des matériaux issus de la carrière que nous exploitons au lieu-dit *Bois du Prieuré*. Pour rappel, cette charte constitue un engagement entre la mairie de Villedieu-sur-Indre, l'entreprise Lavaux, et vous-mêmes, destiné à favoriser la réduction des impacts imputables au transport de matériaux de carrière.

L'enquête publique concernant le projet renouvellement et d'extension de la carrière du *Bois du Prieuré* vient de s'achever.

Plusieurs remarques récurrentes ont été enregistrées par le commissaire enquêteur :

- Dépôt/débordement de matériaux sur la chaussée
- Dégradation de la voirie publique
- Arrivée des camions beaucoup trop matinale (5 h 30/6 h), bien avant l'ouverture de la carrière à 7 H
- Bruit, vibrations engendrées par la circulation trop rapide
- Non-respect du stop en arrivant sur l'avenue Léon Blum
- Bennes mal fermées, mal bâchées ou non bâchées
- Dépassement systématique de la vitesse autorisée dans le bourg de Villedieu sur Indre

L'ensemble de ces comportements est inacceptable par rapport au code de la route, aux engagements pris lors de la signature de la charte de bonne conduite et tout simplement vis-à-vis de la sécurité et du bien-être de tous.

Nous vous remercions de tenir compte de ces observations. Dans le cas contraire, nous serions contraints d'exclure définitivement les chauffeurs qui ne respectent pas les consignes.

Certains de votre compréhension et réactivité, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Transporteurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Régis  
Directeur Commercial

